

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits BP 2015	Ouverture des crédits 2016 autorisée
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	1 863 255 €	465 813 €

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement pour un montant maximal de 465 813 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,